

CPR-110401

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 1^{er} avril 2011

à 9 heures

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Neil Boucher, président
Jacques Paul Couturier
Éric Hervet
Gaston LeBlanc
Alexandre Levasseur (à distance)
Patrick Maltais

Hubert Noël
Isabelle McKee-Allain
Marie-Andrée Pelland
Lynne Castonguay, secrétaire
Pascal Robichaud, invité

Personne excusée : Edgar Robichaud

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-110401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

Aucune.

4. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

La responsable du projet de reconfiguration des programmes, Suzanne LeBlanc, présente un document ayant comme objet « Précisions sur les crédits de laboratoires, de travaux pratiques et de stages sur le terrain ». Le Comité examine le contenu du document et estime qu'il met en exergue l'importance de réexaminer le paramètre 6 du projet de la reconfiguration des programmes.

Le Comité demande à la responsable d'apporter des modifications mineures au document. Une réunion extraordinaire du Comité des programmes aura lieu en avril pour examiner le document et, le cas échéant, pour faire une recommandation au Sénat académique.

Suivi : Suzanne LeBlanc

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-110310

R : 02-CPR-110401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-110310 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-110310

Aucune.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-110217

7.1 (14) Reconfiguration des programmes de sociologie (doc. 19/10-11)

Aucun nouveau document.

7.2 (17) Modifications à la Maîtrise ès arts (psychologie) et au Ph. D. en psychologie (doc. 22 et 22A/10-11)

R : 03-CPR-110401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications majeures proposées au profil du programme de Maîtrise ès arts (psychologie). »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

R : 04-CPR-110401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption des modifications majeures au programme de Maîtrise ès arts (psychologie), le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : PSYC6050 Thèse et PSYC6504 Méthodes de recherche psycho. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

R : 05-CPR-110401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption des modifications majeures au programme de Maîtrise ès arts (psychologie), le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : PSYC6140 Neuropsychologie cognitive et PSYC6350 Stage de recherche. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

R : 06-CPR-110401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption des modifications majeures au programme de Maîtrise ès arts (psychologie), le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle PSYC. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

7.2 **(17) Modifications à la Maîtrise ès arts (psychologie) et au Ph. D. en psychologie (doc. 22 et 22A/10-11) (suite)**

R : 07-CPR-110401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abrogation de l'abolition du cours PSYC6301 Séminaire de thèse, cours aboli dans le cadre de la création du programme de Doctorat en psychologie (profil professionnel), afin de l'inclure dans la liste des cours obligatoires du programme de Maîtrise ès arts (psychologie). »

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

R : 08-CPR-110401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications majeures proposées au profil du programme de Doctorat en psychologie (Ph. D.). »

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

R : 09-CPR-110401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption des modifications majeures au programme de Doctorat en psychologie (Ph. D.), le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : PSYC7000 Séminaire de thèse de doctorat, PSYC7350 Stage de recherche I, PSYC7360 Stage de recherche II et PSYC7950 Pratica pédagogiques. »

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

R : 10-CPR-110401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption des modifications majeures au programme de Doctorat en psychologie (Ph. D.), le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle PSYC. »

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208

8.1 **(11) Modifications au règlement universitaire 9 et autres dispositions afférentes (5/10-11)**

Aucun nouveau document.

8.2 **(13) Modifications aux règlements universitaires 10.9.3 du premier cycle et 28.12.3 des cycles supérieurs (7/10-11)**

Aucun nouveau document.

8.3 **(16) Modification au cours EDUC7303 (doc. 10 et 10A/10-11)**

R : 11-CPR-110401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée au préalable du cours EDUC7303 Éducation et minorités II. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

8.4 **(18) Modifications au programme de Maîtrise en travail social (doc. 12/10-11)**

Aucun nouveau document.

8.5 **(19) Modification aux programmes de Maîtrise en science infirmière (doc. 13 et 13A/10-11)**

Le Comité des programmes examine les réponses aux questions posées dans le procès-verbal CPR-101208. Il considère que les explications fournies (conflits d'horaire, orientation des cours) ne sont pas suffisantes pour justifier la création d'un cours de statistique asynchrone. Compte tenu des recommandations liées aux travaux du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université de Moncton, du souhait de décloisonner les disciplines, de la possibilité de médier d'autres cours comme PSYC6200 ou ceux en administration, la recommandation suivante est mise aux voix.

R : 12-CPR-110401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes refuse la création du cours SINF6173 Analyse quantitative. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

8.6 **(21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15/10-11)**

Aucun nouveau document.

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-100615**

9.1 **(18) Modifications au cours PSYC4900 (doc. 37/09-10)**

Aucun nouveau document.

10. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-100322**

10.1 **(13) Reconfiguration du Baccalauréat en récréologie (doc. 13, 13A et 13B/09-10)**

Aucun nouveau document.

11. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-091127**

11.1 **(18) Suspension des admissions aux profils avec orientation (ingénierie) (doc. 5/09-10)**

Aucun nouveau document.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108

12.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)

Aucun nouveau document.

13. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES EN ÉCONOMIE (DOC. 23/10-11)

Le Comité des programmes procède à une première étude du projet de reconfiguration des programmes en économie. Le Comité est d'avis que le document est cohérent et logique et que les modifications proposées sont bien articulées. Le Comité note une belle progression dans le niveau des cours. Toutefois, le Comité soulève les points suivants :

Sur le fond :

- i) La banque de cours proposée de la discipline ECON est fort imposante et contient plus de cours que l'actuelle. Aussi, le Comité constate que depuis un certain nombre d'années le même palmarès de cours offerts aux étudiantes et aux étudiants est limité. Pourquoi n'a-t-on pas appliqué la Politique d'abolition des cours? Quel est le plan pour l'offre de tous ces cours? Comment prévoit-on satisfaire les attentes raisonnables des étudiantes et des étudiants face à cette banque? Et enfin, comment justifier une banque de cours de cette ampleur dans le cadre de l'exercice portant sur la viabilité des programmes?
- ii) Dans le nouveau programme, l'on indique que les cours ayant le sigle PHIL sont connexes à l'économie. De quelle façon la philosophie est-elle une discipline connexe à l'économie?
- iii) Plusieurs cours de statistique sont identifiés pour l'atteinte de l'OFG-4. Bien que le Comité reconnaisse que la statistique soit une discipline connexe à l'économie, il comprend difficilement comment ces cours peuvent apporter des dimensions multidisciplinaires et/ou interdisciplinaires à la formation. Le Comité aimerait connaître le point de vue du Département à cet égard.
- iv) Le nouveau cours ECON4620 remplace le cours ECON2600, car celui-ci sera aboli. Dans les explications, on précise que l'on veut offrir un cours plus avancé sur la théorie du commerce international. Il s'avère que le cours ECON2600 est suivi par des étudiantes et des étudiants des programmes en finance et en gestion internationale. En raison du sigle plus élevé du nouveau cours, elles et ils risquent de ne plus s'y inscrire. Pourtant le niveau de préalables exigés n'a pas été modifié. Le Comité des programmes aimerait recevoir plus de détails par rapport à l'impact de ce changement sur les diverses clientèles étudiantes.

Sur la forme :

- i) Le Comité est d'avis que lorsqu'un cours de discipline connexe (ex. ADGO3461) est obligatoire dans un programme, une consultation auprès de la faculté d'attache ou du département concerné est de mise avant d'inscrire ce cours au profil du programme.
- ii) Dans les formulaires CPR-4 (Sommaire d'un nouveau cours) et CPR-5 (Modification d'un cours existant), pour plusieurs cours, le Comité note que les destinataires sont identifiés comme étant des « étudiantes et étudiants intéressés ». Il serait préférable d'éliminer le mot « intéressés » et le remplacer par « du premier cycle » ou un autre qualificatif.
- iii) Dans le formulaire CPR-4, pour les cours ECON2060 et ECON4620, on présente trois objectifs. Le Comité considère que ceux présentés à la puce 2 et à la puce 3 sont redondants.
- iv) Dans le formulaire CPR-5, pour le cours ECON4200, il faut remplacer le préalable ADGO2432 par le préalable ADGO1431.

13. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES EN ÉCONOMIE (DOC. 23/10-11) (suite)

- v) Dans le formulaire CPR-5, pour les cours ECON3600, ECON3800, ECON4800, le Comité considère que le deuxième objectif (développer des habiletés de communication orale et de communication écrite) n'a pas un lien direct avec la description du cours.
- vi) Globalement, dans les objectifs des nouveaux cours ou de modifications de cours, il serait préférable de lire « 1. Initier l'étudiante ou l'étudiant... » plutôt que de lire « Introduire l'étudiante ou l'étudiant... ».

Note : Le Comité souhaite que les modifications apportées au prochain document soient indiquées en gras.

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales

14. MODIFICATIONS AU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES ARTICULÉS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES (DOC. 25/10-11)

Le Comité des programmes examine la demande au sujet des programmes articulés de la Faculté des sciences et soulève les points suivants :

- i) Dans une lettre du 22 octobre 2010 adressée au président du Comité des programmes, on propose un nouveau libellé au sujet de l'échec d'un cours en deuxième ou troisième année. Le Comité note que cette modification n'apparaît pas dans le formulaire CPR-2 pour les trois programmes.
- ii) Au sujet du nouveau libellé proposé pour le critère de promotion, il faut lire : «... maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,50 sur une échelle de 4,3. »
- iii) Dans le formulaire CPR-2, pour le programme en thérapie respiratoire, sous la rubrique « Stages », on prévoit des mesures dans le cas d'un renvoi. Le Comité note que la lettre du 22 octobre 2010 ne contient pas une explication par rapport à ce changement. En conséquence, le Comité des programmes considère que le Conseil de faculté n'a pas examiné cette modification.
- iv) Dans le formulaire CPR-5, les rubriques « Destinataires », « Objectifs », « Description » et « Date de soumission du document » doivent être remplies.

Suivi : Faculté des sciences

15. MODIFICATIONS À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE (DOC. 26/10-11)

Le Comité des programmes procède à une première étude des modifications proposées à la Politique linguistique. Le Comité constate que la plupart des modifications proposées sont plutôt de forme que de fond. Le Comité soulève les questions suivantes :

- i) La Politique ne devrait-elle pas prévoir que le Conseil doit s'assurer qu'il y ait des activités de formation ou encore que des activités comme celles du SASE aient lieu?
- ii) Pourquoi le Conseil de la langue française souhaite-t-il ne plus recevoir les plaintes déposées dans le cadre de la Politique? Est-ce que le Conseil propose une alternative?

Suivi : Conseil de la langue française

16. CHANGEMENT DE LA DÉSIGNATION DU DIPLOME EN DROIT (DOC. 27/10-11)**R : 13-CPR-110401**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications de la désignation des programmes L.L. B., L.L. B.-M.E.E., L.L. B.-M.B.A., L.L. B.-M.A.P. pour qu'elles deviennent J.D., J.D.-M.E.E., J.D.-M.B.A., J.D.-M.A.P. respectivement. »

Vote sur R13

Pour 6

Abstention 1

ADOPTÉE

17. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DES PROGRAMMES

La secrétaire générale indique que le Secrétariat général prépare 80 copies imprimées du procès-verbal de chaque réunion afin de les envoyer dans les facultés, écoles, départements et autres. Puisque le site Web du Comité des programmes est bien connu et accessible, elle suggère que l'on supprime l'envoi papier et que le procès-verbal soit versé sur le site du Comité après chaque réunion. Un avis par courriel serait envoyé aux facultés, écoles et départements afin de les avertir du versement sur le Web. Le Comité estime qu'il s'agit d'une bonne idée. Une note à cet effet accompagnera le procès-verbal lors du prochain (et dernier) envoi par courrier.

18. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

19. PROCHAINE RÉUNION

À déterminer.

20. CLÔTURE

La séance est levée à 11 h 10.

Contresigné le _____

Neil Boucher, président_____
Lynne Castonguay, secrétaire